

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, **le 13 octobre**, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 8 octobre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

1. **Ralentisseurs RD 48 : avenant au contrat**
2. **Assainissement collectif : tarifs 2014**
3. **Création d'une régie spectacle**
4. **ZAC : choix du nom de la ZAC**
5. **ZAC : choix du Bureau d'étude**
6. **ZAC : création d'un budget**
7. **SM° : pénalités entreprises**
8. **Acquisition de matériel**
9. **Modification de la composition de la commission urbanisme**
10. **Familles Rurales 35 : budget ALSH et TAP**
11. **Informations et questions diverses :**
 - **Néotoa : vente de logements HLM locatifs**

Présents : M. JAMET, Mme PERRIN, M. GANTELET, M. PELLETIER, Mme GUENE, M. COUDRAY, M. ROBERT, Mme RIET, Mme BRULE, Mme BARRE, M. FOUCHER, Mme LEGAY, M. SAMSON, M. RIGAUDEAU, Mme BORDELET.

Excusés : Néant

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme BARRE

Membres en exercice : 15 **Présents** : 15 **Votants** : 15

Affichage convocation : 8 octobre 2014

➤ **Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 8 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.**

1. Ralentisseurs RD 48 : avenant au contrat
--

Suite au rendez-vous pour l'implantation des ralentisseurs avec l'agent du département, celui-ci préconise fortement de poser des bordures en amont du ralentisseur rue d'Anjou.

Environ 20 mètres de bordures supplémentaires sont nécessaires.

Le mètre linéaire de bordure étant facturé 26.00€ HT, il est à prévoir 1 avenant au marché de l'entreprise Pigeon TP de environ 520.00€ HT.

M. le Maire propose de voter une enveloppe pour cet avenant.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de voter une enveloppe de 520.00€ TTC pour la réalisation de bordures supplémentaires au ralentisseur rue d'Anjou.**

2. Assainissement collectif : tarifs 2014

Redevance Assainissement collectif :

Monsieur le Maire rappelle les tarifs applicables en 2013, issus de la délibération n°1 du Conseil Municipal du 9 septembre 2013:

Part fixe	Abonnement Diam 15 mm	56.00€
Part proportionnelle	Le m3	1.57€

Il précise qu'il y a lieu de fixer dès à présent les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 et propose ce qui suit :

Part fixe	Abonnement Diam 15 mm	56.00€
Part proportionnelle	Le m3	1.57€

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire et le charge de faire connaître ces tarifs auprès de Véolia pour application au 1^{er} janvier 2015.**

Participation au financement de l'assainissement collectif (PAC) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant de la participation pour le raccordement à l'égout (PRE) qui était en vigueur en 2014 : 666.00 € (délibération du 9 septembre 2013.)

Il propose de voter le tarif de la PAC pour l'année 2015 :

	Tarif au 1/01/2014	Proposition au 1/01/2015
PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC) <i>Pour constructions nouvelles et existantes :</i>	666.00€	670.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire pour application au 1^{er} janvier 2015.**

3. Création d'une régie spectacle

La Commission Culturelle de Brie va organiser un premier spectacle communal à la salle multifonction le 22/11/201.

Il y aura donc vente de billets de spectacle.

Il faudra alors une régie spectacle pour pouvoir encaisser les recettes liées à la vente de ces billets.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la création d'une régie spectacle**
- **DIT que cette régie sera créée par délibération lors du prochain Conseil Municipal, après accord de la Trésorière.**

4. ZAC : choix du nom de la ZAC

M. le Maire explique qu'il convient d'attribuer un nom à la future ZAC actuellement en cours de lancement.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DECIDE de nommer la ZAC ainsi : « ZAC de La Moustière »**

5. ZAC : Lancement des études préalables à la création d'une Zone d'aménagement concerté Choix du candidat

Vue la délibération en date du 10/06/2014 autorisant Monsieur le Maire d'engager des études préalables à la création d'une Zone d'aménagement concerté, la consultation en vue de retenir un bureau d'études a été lancée le 01/07/2014 (date d'envoi à la publication) et le 03/07/2014 (date de l'apparition de l'annonce).

Seize plis ont été reçus dans les délais. La commission urbanisme s'est réunie le 18 septembre 2014 en vue d'examiner les offres. Elle a décidé d'auditionner les 4 candidats arrivant en tête de classement.

Suite aux auditions du 6 octobre 2014, la commission a choisi de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par le groupement « URBEA / Atelier Bouvier Environnement / Gwenaël DESNOS » aux conditions ci-après :

TRANCHE FERME

- Mission I **Etudes préalables d'urbanisme** y compris les études complémentaires de justification du bien-fondé de la consommation d'espace, montant global et forfaitaire de 34 705,00 € HT, soit 41 646,00 € TTC ;
- Mission II **Mise en œuvre d'une procédure de création de Z.A.C. sur 11 ha environ** y compris l'assistance juridique, montant global et forfaitaire de 18 930,00 € HT, soit 22 716,00 € TTC ;
- Mission III **Dossier de demande de déclaration d'utilité publique**, montant global et forfaitaire de 1 375,00 € HT, soit 1 650,00 € TTC.

TRANCHES CONDITIONNELLES

- Mission IV **Constitution du dossier de réalisation de la Z.A.C.**, montant global et forfaitaire de 23 100,00 € HT, soit 27 720,00 € TTC ;
- Mission V **Dossier « loi sur l'eau »**, montant global et forfaitaire de 3 200 € HT, soit 3 840,00 € TTC pour le dossier d'autorisation et 2 200,00 € HT, soit 2 640,00 € TTC pour le dossier de déclaration le cas échéant ;
- Mission VI **Modification ou révision allégée du PLU**, montant global et forfaitaire de 2 200,00 € HT, soit 2 640,00 € TTC.

En conséquence, **le Conseil Municipal,**

Vu le code des marchés publics et notamment son article 28,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE :**

- **de valider le choix de la commission et d'attribuer le marché au groupement « URBEA / Atelier Bouvier Environnement / Gwenaël DESNOS »**

6. ZAC : Création d'un Budget – Budget Primitif 2014

M. le Maire explique qu'il convient de créer un budget primitif 2014 pour la ZAC.

M. le Maire présente ce BP :

ZAC BP 2014								
FONCTIONNEMENT		Proposition 2014	Vote 2014			Proposition 2014	Vote 2014	
Dépenses					Recettes			
6015	achat terrains et frais							
6045	Achat d'études , prestations de services	20 000.00 €			7133	Variation des en-cours de production de biens	28 000.00 €	
605	Achats de matériel, équipements et travaux	5 000.00 €						
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	3 000.00 €						
022	Dépenses imprévues							
	TOTAL	28 000.00 €	0.00 €			TOTAL	28 000.00 €	
							0.00 €	
RESULTAT ANNÉE DEFICIT					RESULTAT ANNÉE EXCEDENT			
INVESTISSEMENT		Proposition 2014	Vote 2014			Proposition 2014	Vote 2014	
Dépenses					Recettes			
					1641	emprunt	28 000.00 €	
3355	stock final	28 000.00 €						
	TOTAL	28 000.00 €	0.00 €			TOTAL	28 000.00 €	
							0.00 €	
RESULTAT ANNÉE DEFICIT					RESULTAT ANNÉE EXCEDENT			

➤ Décision :

- Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget annexe de la ZAC qui s'équilibre comme suit :

- ✓ 28 000.00 € en section de fonctionnement
- ✓ 28 000.00 € en section d'investissement

7. Salle Multifonction : Décision concernant l'application des pénalités prévues au titre de l'exécution des marchés de travaux

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre du déroulement des travaux de construction de la salle multifonctions et conformément au CCAP du 25/05/2012, il a été appliqué des pénalités d'une part concernant le retard dans l'exécution des travaux au regard du respect des délais intermédiaires du planning contractuel et d'autre part concernant les absences aux RDV de chantier selon les modalités suivantes :

- Article 7.3.1 : Pénalités de retard journalières s'appliquant aux travaux :
 - Pour chacun des cinq premiers jours de retard : 500 €
 - Pour chaque jour de retard ultérieur : 1000 €
- Article 7.3.2 : Pénalités pour absence aux réunions de chantier :
 - Par absence constatée : 200 €
 - Par retard constaté : 100 €

Afin de pouvoir valider les Décomptes Définitifs des Entreprises, le maître d'ouvrage doit se prononcer sur le maintien ou non des pénalités.

Il est à noter que les retards constatés n'ont pas eu de conséquence sur la date de réception et que la salle multifonctions a été réceptionnée à la date prévue contractuellement, soit le 30 juin 2014.

Certaines entreprises, absentes en rendez-vous de chantier malgré les convocations de la maîtrise d'œuvre, ont pénalisé de ce fait la coordination avec les autres lots.

Le tableau, ci-joint, indique les absences constatées aux RDV de chantier notées par la maîtrise d'œuvre, les pénalités et retenues appliquées.

Il est suggéré au Conseil Municipal de :

- Prendre acte de la remise de l'ouvrage dans les délais contractuels soit le 30 juin 2014
- Prendre acte de la désorganisation durant les travaux en raison des absences aux réunions de chantier

Par conséquent, il est proposé de :

- Ne pas faire application des pénalités relevant de l'article 7.3.1 du CCAP
- De maintenir les pénalités pour absence aux réunions de chantier relevant de l'article 7.3.2 du CCAP en appliquant une retenue symbolique à caractère dissuasif pour les entreprises absentes à plus de cinq réunions à savoir une pénalité égale à 10% du montant des pénalités que les entreprises aurait dû payer.

A savoir :

- L'entreprise PIGEON : 300€
- L'entreprise MARTIN : 320€
- L'entreprise DUVAL Etanchéité : 120€
- L'entreprise SER AL FER : 180€
- L'entreprise PELE : 160€
- L'entreprise DALLEMAGNE : 400€
- L'entreprise CSA : 180€
- L'entreprise MARIOTTE : 120€

➤ Décision :

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE cette proposition décrite ci-dessus.

8. Acquisition de matériel

- TAPS : acquisition tapis de gym, raquettes et balles

➤ Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de voter une enveloppe de 1 150.00€ TTC pour l'acquisition de tapis de gym, de raquettes de tennis de table et de balles.

- Imprimante :

➤ Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de voter une enveloppe de 250.00 € TTC pour l'acquisition d'une imprimante.

9. Modification de la composition de la commission urbanisme

M. le Maire rappelle la composition de la commission urbanisme (délibération n° 07/04/2014).

Urbanisme et Cadre de Vie	Vice-présidente: J-L COUDRAY
	Membres: M. BRULÉ, J-J FOUCHER, G. RIGAUDEAU, Y. SAMSON

M. ROBERT, Premier Adjoint et délégué à l'urbanisme, a été omis dans cette commission.

Il convient donc de l'intégrer.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'intégrer M. Patrick ROBERT dans la commission urbanisme.

10. Familles Rurales 35 : budget ALSH et TAP

M. le Maire présente les budgets prévisionnels pour la période de septembre à décembre 2014 pour les TAPS/garderie municipale et le Centre de Loisirs :

Budget TAP et garderie municipale

Fédération Familles Rurales d'Ille et Vilaine

BRIE

0

BUDGET PREVISIONNEL TAP deux salariés

02/10/2014

nb de J/E 0

CHARGES		PRODUITS	
60 ACHATS	-	70 PRODUITS DES SERVICES RENDUS	-
Goûters	-	Participation familiales	-
Fournitures administratives	-		
Fournitures d'entretien	-	Prestations de service CAF	-
Fluides: eau, gaz, électricité	-	Prestations de service MSA	-
Mini camps	-	Prestation de service CG35	-
Fournitures pédagogiques	-	com com	-
Charges pour les sorties	-		
61 SERVICES EXTERIEURS	-	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 126,86
Loyer et charges locatives	-		
Location de matériel	-		
Entretien, réparation, maintenance	-		
Assurances	-		
Services gestion, paye et RH	-	Participation des communes au fonctionnement	4 126,86
Formation du personnel	-		
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-	Participation des communes au soutien fédéral	-
Honoraires CAC	-		
Honoraires Psychologue, Médecin	-		
Communication/Informations	-		
Abonnement et maintenance informatique	-		
Transports liés aux activités, sorties	-		
Déplacements/missions/réceptions	-		
Affranchissement/téléphone	-		
Restauration	-		
Services bancaires	-		
Personnel interimaire ou mis à disposition	-		
Frais CESU	-		
Divers, Cadeaux et dons	-		
63 IMPOTS ET TAXES	186,63	75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	-
Taxe sur salaires	124,91	Adhésions des familles	-
Formation continue	61,72	Dons, Divers	-
Autres taxes et impôts	-		
64 CHARGES DE PERSONNEL	3 940,23	76 PRODUITS FINANCIERS	-
Salaires	2 939,09	Rémunération compte courant	-
Charges sociales	816,15	Intérêts compte sur Livret	-
Médecine travail	185,00		
65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	-	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
Charges divers sur gestion courante	-	Quote-part subv. invest.virée au résultat	-
		Produits exceptionnels sur opérat' gestion	-
66 CHARGES FINANCIERES	-	78 REPRISE SUR PROVISIONS	-
Agios	-		
Intérêts des emprunts	-	Reprise sur provisions	-
67 CHARGES EXPTIONNELLES	-	79 TRANSFERTS DE CHARGES	-
Ch. exceptionnelles/opération de gestion	-	Remboursements fonds de formation	-
.	-	Transfert de charges IJSS	-
68 DOTATIONS	-		
Dotations aux amortissements	-		
Dotations aux provisions	-		
86 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	-	87 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	-
Bénévolat des adhérents	-	Bénévolat des adhérents	-
Mise à disposition des locaux, de personnel	-	Mise à disposition des locaux, de personnel	-
Prestations techniques (EDF...)	-	Prestations techniques (EDF...)	-
TOTAL GENERAL	4 126,86	TOTAL GENERAL	4 126,86
EXCEDENT	-	DEFICIT	-

BUDGET CLSH :

Fédération Familles Rurales d'Ille et Vilaine

BRIE

BUDGET PREVISIONNEL ALSH ANNEE 2014

02/10/2014

nb de J/E 530

CHARGES		PRODUITS	
60 ACHATS	1 788,50	70 PRODUITS DES SERVICES RENDUS	8 322,20
Goûters	360,40	Participation familiales	6 129,70
Fournitures administratives	53,00		
Fournitures d'entretien	-	Prestations de service CAF	1 782,00
Fluides: eau, gaz, électricité	-	Prestations de service MSA	198,00
Mini camps	-	Prestation de service CG35	212,50
Fournitures pédagogiques	1 150,10	com com	
Charges pour les sorties	225,00		
61 SERVICES EXTERIEURS	3 770,62	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	11 421,46
Loyer et charges locatives	-		
Location de matériel	-		
Entretien, réparation, maintenance	-		
Assurances	350,78		
		Participation des communes au fonctionnement	8 001,62
Services gestion, paye et RH	3 419,84		
Formation du personnel	-		
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 453,50	Participation des communes au soutien fédéral	3 419,84
Honoraires CAC			
Honoraires Psychologue, Médecin			
Communication/Informations			
Abonnement & maintenance informatique			
Transports liés aux activités, sorties	422,50		
Déplacements/missions/réceptions	105,00		
Affranchissement/téléphone	120,00		
Restauration	1 806,00		
Services bancaires			
Personnel interimaire ou mis à disposition			
Frais CESU			
Divers, Cadeaux et dons			
63 IMPOTS ET TAXES	489,94	75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	-
Taxe sur salaires	327,91	Adhésions des familles	
Formation continue	162,03	Dons, Divers	
Autres taxes et impôts			
64 CHARGES DE PERSONNEL	11 241,10	76 PRODUITS FINANCIERS	-
Salaires	8 635,75	Rémunération compte courant	
Charges sociales	2 235,35	Intérêts compte sur Livret	
Médecine travail	370,00		
65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	-	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
Charges divers sur gestion courante		Quote-part subv. invest.virée au résultat	
		Produits exceptionnels sur opérat° gestion	
66 CHARGES FINANCIERES	-	78 REPRISE SUR PROVISIONS	-
Agios		Reprise sur provisions	
Intérêts des emprunts			
67 CHARGES EXPTIONNELLES	-	79 TRANSFERTS DE CHARGES	-
Ch. exceptionnelles/opération de gestion		Remboursements fonds de formation	
		Transfert de charges IJSS	
68 DOTATIONS	-		
Dotation aux amortissements			
Dotation aux provisions			
86 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	1 143,48	87 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	1 143,48
Bénévolat des adhérents	339,48	Bénévolat des adhérents	339,48
Mise à disposition des locaux, de personnel	804,00	Mise à disposition des locaux, de personnel	804,00
Prestations techniques (EDF...)		Prestations techniques (EDF...)	
TOTAL GENERAL	20 887,14	TOTAL GENERAL	20 887,14
EXCEDENT	-	DEFICIT	0,00

Coût d'une journée enfant	39,41	
Participation moyenne des familles	11,57	29%
Participation moyenne CAF/CG,....	4,14	10%
Autres communes	-	0%
Participation moyenne collectivité	23,71	60%

Outil BP AL

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider ces 2 budgets avec notamment les points suivants :

- **Budget TAPS et garderie municipale :**

- Participation de la commune au fonctionnement de 4 126.86€ pour la période de septembre à décembre 2014.

- **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** la participation de 4 126.86€ de la commune pour le budget TAPS / garderie municipale pour la période de septembre à décembre 2014. (Vote : 14 pour et 1 abstention).

- **Budget CLSH :**

- Participation de la commune au fonctionnement de 8 001.62 € pour la période de septembre à décembre 2014.
- Participation de la commune au soutien fédéral de 3 419.84€

- **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** la participation de 8 001.62€ de la commune pour le budget CLSH pour la période de septembre à décembre 2014. (Vote : 15 pour)
- **ACCEPTÉ** la participation de la commune au soutien fédéral de 3 419.84€ pour la période de septembre à décembre 2014. (Vote : 15 pour)
- **DIT** que la participation de la commune au soutien fédéral devra être moindre pour les prochains trimestres.

11. Questions et Informations diverses

- **Néotoa : vente de logements HLM locatifs**

Il est demandé l'avis sur les prix de ces 10 pavillons :

BRIE - GR 546 - 10 PAVILLONS - MES 1995 ET 1997

N° ESI	N°	ADRESSE	TYPE	SURFACE LOGEMENT	CADASTRE AA	SURFACE TERRAIN	LOCALISATION			PRIX DE VENTE PROPOSE
							ISOLE	MITOYEN 1 COTE	MITOYEN 2 COTES	
0546.001	1	ALLEE DE LA PRAIRIE DE L'ISE	T3	66	298	351	X			69 669 €
0546.004	3	ALLEE DE LA PRAIRIE DE L'ISE	T4	80	299	322		X		82 128 €
0546.007	5	ALLEE DE LA PRAIRIE DE L'ISE	T3	63	300	318		X		65 911 €
0546.010	7	ALLEE DE LA PRAIRIE DE L'ISE	T2	49	294	286		X		51 982 €
0546.013	9	ALLEE DE LA PRAIRIE DE L'ISE	T4	80	295	306			X	81 558 €
0546.016	11	ALLEE DE LA PRAIRIE DE L'ISE	T3	63	302	552		X		70 772 €
0546.019	30	ALLEE DE LA PRAIRIE DE L'ISE	T3	63	303	455		X		68 832 €
0546.022	28	ALLEE DE LA PRAIRIE DE L'ISE	T4	80	304	338		X		82 429 €
0546.025	26	ALLEE DE LA PRAIRIE DE L'ISE	T4	80	305	500		X		85 669 €
0546.028	24	ALLEE DE LA PRAIRIE DE L'ISE	T4	80	306	344		X		82 549 €

Le Conseil Municipal valide ces prix de vente.

- **Vaisselle**

Vaisselle pour la salle multifonction commandés chez METRO – Livraison mardi 14/10/2014.

- **Nuisances Sonores Salle**

27 Septembre : feux d'artifice, Klaxons, camping sur le terrain, urine.....

Mesures à prendre :

- Règlement relocation impossible
- Téléphone portable de garde
- Retenues Financières

- **Inondations : refus catastrophe naturelle par le préfet**

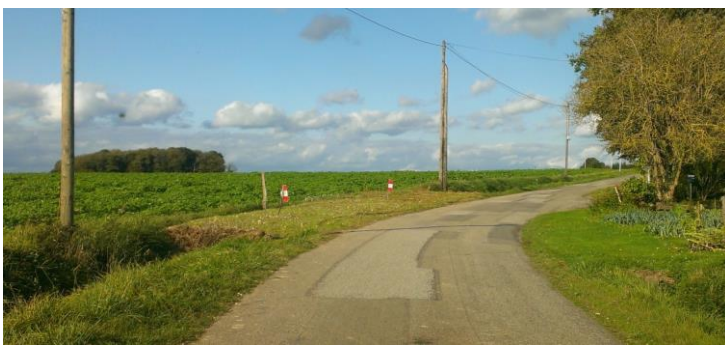
Demande de recours gracieux au Préfet effectué

- **Trophée « Marianne du Civisme » : remise le jeudi 16/10/2014 à 17h au siège de l'asso des maires à Thorigné-Fouillard**

- **Travaux d'amélioration accès les Martinières**



- **Aménagement croisement la landelle**



Séance levée à : 00h00.

Prochaine séance le : 03/11/2014